

COMMUNE DE PUPILLIN 39600

N° 53 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 17 OCTOBRE 2019

Présents : JAQUIER Christian, CRINQUAND Mickaël, LORENTZ Jean-Jacques,
FORESTIER Arnaud, THIEVENT Claudine

Absents excusés : JOLY Lionel, a donné pouvoir à THIEVENT Claudine,
BRENIAUX Blandine,
CHARLES Valérie

Absente : MAIRE Corinne

Secrétaire de séance : FORESTIER Arnaud

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Étude de devis
- 2) Communauté de Communes :
 - Évaluation des transferts de charges retenue par la CLECT
 - Attribution de compensation
 - Participation à la mise en place de la fibre
- 3) Décision budgétaire modificative budget assainissement
- 4) Recensement
- 5) ONF : vente par soumission cachetée et destination des coupes 2020
- 6) Location logement
- 7) Questions diverses

Le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour comme suit :

- 1) Étude de devis et demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Cette demande est acceptée à l'unanimité

1) Étude de devis et demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Le conseil après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'opération de sécurisation du cimetière par la mise en place d'une clôture, la réparation du portillon existant, la fourniture et pose d'un portail 2 vantaux et la création d'une allée.

Il approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions. Il autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Coût estimatif du projet

Principaux postes de dépenses (par nature)	Montant € HT
Sécurisation cimetière	5 945,05
TOTAL	5 945,05

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Sollicité	Montant HT	Taux
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	x	1 783,52€	30 %
Sous-total		1 783,52 €	
Autofinancement		4 161,53 €	70 %
Coût HT PREVISIONNEL		5 945,05 €	

- Le Maire présente un projet de création d'un abri pour l'ancienne pompe à incendie, actuellement entreposée sur le domaine privé. L'emplacement retenu se situerait à gauche du bâtiment mairie. Des devis seront demandés pour avoir une idée du coût de ce projet.

- Après étude des devis présentés, le conseil retient à l'unanimité l'entreprise **BRENIAUX**, pour réaliser la mise en place des nouveaux poteaux pour les guirlandes de Noël. Le montant du devis s'élève à **1 050 € TTC**.

Il retient également à l'unanimité le devis de l'entreprise **BENOIT Père et Fils** pour le terrassement à réaliser avant la mise en place des poteaux. Le montant du devis s'élève à **624 € TTC**.

- La compétence « Route des Vins » étant à nouveau communale, le conseil accepte le devis de l'entreprise **DEBOUCHE Julien** pour l'élagage de cette route. Le montant du devis s'élève à **356,40 € TTC**.

2) Communauté de Communes :

- Évaluation des transferts de charges retenue par la CLECT

Désignation	Coût de fonctionnement	Investissement Biens Mobiliers	Investissement Biens immobiliers
<i>MSAP Arbois</i>	31 920 €		
<i>Route de Pupillin (rétrocession)</i>	- 3 987 €		
<i>Crèche de Poligny</i>	19 072 €		2 557 €
<i>Médiathèque de Salins</i>	134 979 €	2 245 €	4 882 €
<i>Ecole de Musique Arbois</i>	110 196 €	883 €	1 500 €
<i>Epic tourisme Salins</i>	90 000 €		
<i>Extrascolaire Salins</i>	23 588 €	365 €	1 838 €
<i>Extrascolaire Poligny</i>	57 233 €	508 €	
<i>Extrascolaire St Lothain</i>	8 263 €	1 310 €	
<i>Périscolaire Salins</i>	144 386 €	311 €	1 565 €
<i>Périscolaire Haut Lizon (SIVOS)</i>	21 429 €		
TOTAL	637 079 €	5 622 €	12 342 €

Partie grisée:
Sans transfert de l'équipement.
Les dépenses d'investissement demeurent à la charge de la commune.

Evaluations à valider par le conseil municipal.

CC ARBOIS POLIGNY SALINS CCEUR DU JURA 2

Après présentation par le Maire du rapport d'évaluation des transferts 2019, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, arrête l'évaluation des transferts de charges au 1^{er} janvier 2019, telle que retenue par la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) du 19 février 2019, du 28 mai 2019, du 29 août 2019 et du 10 septembre 2019. Il charge le Maire de transmettre un extrait de la présente délibération au Président de la Communauté de communes.

- Attribution de compensation

La commune de Pupillin avait jusqu'à présent une attribution de compensation négative c'est à dire qu'elle payait à la Communauté de communes chaque année la somme de 2 950 € (dû notamment au transfert de la route des vins).

La Communauté de Commune ne peut plus avoir la compétence route touristique. Le montant de ce transfert est évalué par la CLECT à 3 987 € annuel qui reviendrait à la commune).

Le conseil décide de participer au financement du périscolaire (20 % pour la commune 80 % pour la Communauté de Communes) soit 767 € par an (calcul fait à part égale entre le nombre d'habitants et le nombre d'élèves scolarisés).

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne un avis favorable à la proposition d'attribution de compensation provisoire 2019 à savoir 270 € (- 2950 + 3987 – 767).

- Participation à la mise en place de la fibre

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'attribution de compensation libre pour la mise en place de la fibre sur Pupillin, à savoir 100 euros par prise. Nombre prévisionnel de prise 165 soit un montant total de 16 500 €, payable sur 2 exercices à partir de l'année d'installation.

3) Décision budgétaire modificative budget assainissement

Suite aux travaux d'enrochement réalisés sur le chemin du Vieux Mont par la commune d'Arbois et afin de pouvoir payer ces travaux en régie, il convient d'ajouter les crédits suivants au budget eau/assainissement :

Fonctionnement dépenses :

- article 618 (chapitre 011) : Services extérieures, divers : + 4 500 €

Fonctionnement recettes :

- article 72 (chapitre 042) : Production immobilisée : + 4 500 €

Investissement dépenses :

- article 2158 (chapitre 040) : Immobilisations corporelles, installation et outillage technique, autres : + 4 500 €

- article 2158 (chapitre 21) : Immobilisations corporelles, installation et outillage technique, autres : - 4 500 €

Cette décision budgétaire modificative est acceptée à l'unanimité.

4) Recensement

Le conseil, après avoir délibéré à l'unanimité, fixe l'indemnité de l'agent recenseur à 450 € net.

Après étude des candidatures, Mme JOLY Colette est retenue pour réaliser le recensement qui aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020.

5) ONF : vente par soumission cachetée et destination des coupes 2020

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité **décide de vendre au plus offrant et par soumission cachetée les houppiers des parcelles 13 af et 5r.** Le volume de bois estimé est de 390 stères. Les personnes intéressées doivent **déposer leur offre en mairie avant le vendredi 22 novembre 2019 à 17 heures, en précisant la quantité souhaitée.** Le prix de retrait minimum est fixé à 5 € le stère. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mickaël CRINQUAND au 06.77.30.34.76.

La crise sanitaire sur les résineux (scolytes) que traverse actuellement l'Europe contraint les communes à modifier leurs programmes prévisionnels de coupes tels qu'ils sont inscrits initialement dans les aménagements forestiers. En effet, les millions de m³ ravagés par les scolytes ont fortement déséquilibré les marchés du « résineux blanc » et conduisent à une chute très importante de leur prix. Dans ce contexte, il convient de limiter au maximum l'offre de bois frais et de reporter chaque fois que possible les coupes de résineux blancs à des exercices ultérieures.

Le conseil prend acte et décide à l'unanimité de retenir uniquement la partie suivante du programme proposé par l'ONF pour la destination des coupes 2020 :

***Vente aux adjudications générales :**

Feuillus dans les parcelles 1af, 18t, 1r et 22t en futaie affouagère (essences : chêne, frêne, érable, hêtre, merisier, tilleul, bouleau).

Le délai d'abattage est fixé au 31/12/2020.

***Affouage 2020-2021 dans les parcelles 1af, 18t, 1r et 22t (taillis et houppiers)**

La perte pour la commune sera d'environ 3 000 €.

6) Location logement

Suite au dernier conseil municipal, le logement situé au dessus de la mairie sera disponible au 1^{er} novembre prochain.

Le loyer a été fixé à 320 € mensuel.

M. GAUTHIER Victor est candidat pour louer ce logement.

Le conseil décide à l'unanimité de lui attribuer.

7) Questions diverses

La commune adhèrera à Fondation du Patrimoine pour un montant de 55 €. Pour mémoire, cette fondation avait aidé la commune à récolter des fonds pour la réfection de la toiture de l'église.

Le Club de la Grappe Pupillanaise a repris ses activités et cherche toujours de nouveaux adhérents. Pour tout renseignement, contactez M. Jules LAME.

INFORMATIONS :

*** Émission échappée Belle**

L'émission Échappée Belle sur France 5 du samedi 26 octobre à 20 h 50 sera consacrée à Pupillin, les vendanges et la fête du Biou.

*** livre « La Baume du Coudrier »s :**

Méta Jura publiera d'ici la fin de l'année un livre sur le Baume du Coudrier (grotte découverte sur le territoire d'Arbois, près de La Châtelaine, non ouverte au public). Cet ouvrage proposé par M. Roger LUTZ, président du Cercle Arboisien de Recherches Spéléologiques est proposé au tarif de 25 €, franco de port jusqu'au 7 décembre. Un bon de commande est disponible en Mairie. Cet ouvrage sera présenté et dédié lors du Marché de Noël de la MJC d'Arbois samedi 7 et dimanche 8 décembre 2019.

*** ALCG :**

La collecte est prévue courant novembre mais la date précise ne sera communiquée qu'aux personnes qui seront venues s'inscrire en Mairie.

Il convient de s'inscrire avant le vendredi 8 novembre 2019 à 17 heures.

En effet, pour une meilleure qualité de la collecte, l'ALCG ramassera uniquement les encombrants au domicile des personnes inscrites et plus rien ne sera pris sur le bord de route.

*** Cérémonie du 11 novembre :**

Les habitants sont invités à 10 heures devant le monument aux morts.

La musique sera assurée par « Les Jamois »

La présence de jeunes serait appréciée pour chanter la Marseillaise.

A l'issue de cette cérémonie, un apéritif sera offert par la commune.

La commission « fêtes et cérémonies » est chargée d'organiser cet apéritif.

*** Coupures d'électricité :**

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de la clientèle, ENEDIS nous informe que des travaux entraîneront des coupures d'électricité sur Pupillin, mercredi 13 novembre de 15 h 30 à 16 h 30.

*** Travaux voirie communale :**

Le chemin de la Croix Bagier sera interdit à la circulation à partir du 23 octobre à 8h (durée des travaux ; environ 1 mois).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Le maire

Le secrétaire de séance

Christian JAQUIER

Arnaud FORESTIER